

LOI N° 2018 – 29 DU 03 SEPTEMBRE 2018

portant autorisation de ratification de l'accord de financement d'un montant de 8 000 000 000 de francs CFA, signé à Cotonou, le 11 juin 2018 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID), dans le cadre du Projet régional d'amélioration des systèmes de surveillance des maladies en Afrique de l'Ouest (REDISSE III).

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté, en sa séance du 28 août 2018 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier

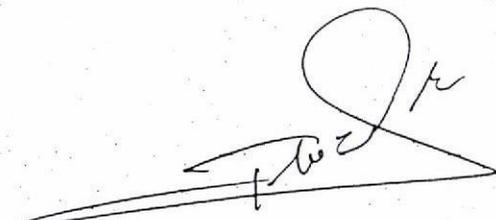
Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord de financement d'un montant de douze millions trois cent mille (12 300 000) euros, soit quinze millions (15 000 000) de dollars US équivalant à huit milliards (8 000 000 000) de francs CFA, signé à Cotonou, le 11 juin 2018, entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID), dans le cadre du financement du Projet régional d'amélioration des systèmes de surveillance des maladies en Afrique de l'Ouest (REDISSE III).

Article 2

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.-

Fait à Cotonou, le 03 septembre 2018

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

LOI N° 2018 – 29 DU 03 SEPTEMBRE 2018

portant autorisation de ratification de l'accord de financement d'un montant de 8 000 000 000 de francs CFA, signé à Cotonou, le 11 juin 2018 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID), dans le cadre du Projet régional d'amélioration des systèmes de surveillance des maladies en Afrique de l'Ouest (REDISSE III).

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté, en sa séance du 28 août 2018 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier

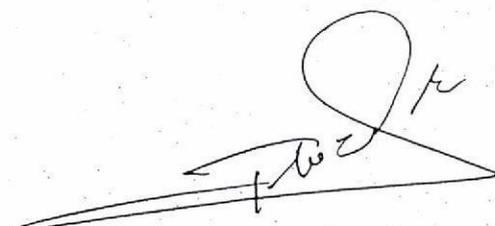
Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord de financement d'un montant de douze millions trois cent mille (12 300 000) euros, soit quinze millions (15 000 000) de dollars US équivalant à huit milliards (8 000 000 000) de francs CFA, signé à Cotonou, le 11 juin 2018, entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID), dans le cadre du financement du Projet régional d'amélioration des systèmes de surveillance des maladies en Afrique de l'Ouest (REDISSE III).

Article 2

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.-

Fait à Cotonou, le 03 septembre 2018

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-